



Enlèvement d'un enfant du foyer fiscal

Par **VALERIE5966**, le **17/04/2019** à **16:11**

Bonjour,

Nous sommes un couple marié et un enfant 23 ans étudiant toujours rattaché au foyer fiscal.

Mon mari est handicapé et touche l'AAH, moi je suis sous CDI contrat de 52 heures par mois.

Notre fils est étudiant en 3ème année de licence (mais qu'il va redoubler) et touche une bourse sur critère sociaux échelon 6.

Actuellement il est en stage obligatoire via son cursus de avril à aout et il sera rémunéré.

Ma question est la suivante :

Si mon fils quitte le foyer fiscale , peut-il prétendre à des aides? Peut-il habiter encore à la maison si on l'enlève du foyer fiscale?

Il y auri t'il un impact sur l'AAH de mon mari si mon fils est détaché du foyer fiscal?

Merci d'avance pour vos réponses, bien à vous

Valérie

Par **fabrice58**, le **18/04/2019** à **07:57**

Bonjour,

"foyer fiscale" et foyer sont deux choses différentes et le fisc se moque de qui vous hébergez chez vous, votre fils devra désormais déposer sa déclaration des revenus. Pour les aides, il peut y "prétendre" même en restant dans votre foyer fiscal(qui correspnd donc à une déclaration).

cordialement

Par **VALERIE5966**, le **18/04/2019** à **08:12**

Merci beaucoup pour votre réponse,

Bonne journée

Valerie